

**ARRÊTÉ PERMANENT N° 2023 P 15**

6.1

Portant remise gracieuse des cycles trouvés,  
non identifiables.

**Le Maire de la Commune de Tournefeuille.**

**Vu** les articles L 2211-1 à 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** le Code Pénal,

**Considérant** les difficultés de stockage des cycles trouvés sur la voie publique qui n'ont pu être restitués à leurs propriétaires, malgré une enquête du Commissariat.

Les numéros de série ayant été modifiés, effacés ou illisibles.

**Considérant** le nombre de vélos trouvés régulièrement sur la commune par les administrés et remis au service des objets trouvés.

**Considérant** qu'il y a lieu d'organiser une remise à titre gracieux, à une association.

**ARRÊTE****ARTICLE I :**

Les cycles accidentés et fortement endommagés seront donnés gracieusement à Monsieur Benoit PETITJEAN responsable de l'association « la Maison du Vélo », située au 12 Boulevard Bonrepos à TOULOUSE, dans les 48 heures qui suivent le visa de l'arrêté par la Préfecture de la Haute Garonne.

**ARTICLE II :**

L'association s'engage à récupérer les pièces des vélos qu'ils leur ont été remis afin d'alimenter le stock de pièces détachées et de fournir l'atelier d'autoréparation.

**ARTICLE III :**

Les vélos concernés sont les suivants :

	Référence	genre	marque	couleur	état
1	2021/10	VTT JUNIOR	MBK	JAUNE	MAUVAIS
2	2021/11	VTC FEMME	NAKAMURA	NOIR	MAUVAIS
3	2021/12	VTT HOMME	DECATHLON BTWIN	BLEU	MAUVAIS
4	2021/13	VTT ENFANT	DECATHLON B'TWIN	ROUGE	MAUVAIS
5	2021/14	CYCLOMOTEUR	MOTOBECANE CADY	BLANC	MAUVAIS
6	2022/15	BMX	NON IDENTIFIEE	BLEU	MAUVAIS
7	2022/16	VTT HOMME	ROCKRIDER		MAUVAIS

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20230929-A2023P15-AR  
Date de télétransmission : 04/09/2023  
Date de réception préfecture : 04/09/2023

.../...

8	2022/17	VTT JUNIOR	DECATHLON B'TWIN	BLEU	MAUVAIS
9	2022/18	VTC FILLE	DECATHLON B'TWIN	BLEU	MAUVAIS
10	2022/19	VTT JUNIOR	ROCKRIDER	NOIR	MAUVAIS
11	2022/20	VTT JUNIOR	DECATHLON B'TWIN	BLANC	MAUVAIS

**ARTICLE IV :**

Monsieur le Directeur des Services de la Ville de TOURNEFEUILLE, les Agents de la Police Nationale et les Agents de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE V :**

Cet arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à TOURNEFEUILLE, le 29 août 2023

**Le Maire**



**DOMINIQUE FOUCHIER**

Notifié le :

Signature :

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20230829-A2023P15-AR  
Date de télétransmission : 04/09/2023  
Date de réception préfecture : 04/09/2023